

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle du conseil communautaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TELLIER Morgan, Maire.

**Étaient présents** : TELLIER M, PLANCHENAU, CAMASSES JF, PELLEGRIN MP, COMBRET E, CALMETTES J, VERDIER L, PARIS C, FERRET JL, DOMENECH A, DONNADIEU P, COUSSERAN LAGARRIGUE E, SIMEON C, LUANS J, VERGNES MT, CAMBON Y, CUSIN A, BEAUFILS C, BOURDARIOS JB.

**Absents avec pouvoir** : JACQUOT S (pouvoir à DONNADIEU P), PROUCHET DALLA COSTA E (pouvoir à CAMASSES JF), DA COSTA N (pouvoir à VERDIER L), POLENTARUTTI B (pouvoir à CALMETTES J), LESTANG M (pouvoir à PLANCHENAU K), MERCIER P (pouvoir à PARIS C), DUBOIS S (pouvoir à BEAUFILS C).

**Absents** : VIREL D, DALCEGGIO W, LE BERRE K

**Secrétaire de séance** : Mme VERDIER L

## Table des matières

1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022.....	1
2 - Changement définitif lieu des réunions du conseil municipal.....	2
3 - Cession parcelle ZI 402 pour partie – Montrosiès est – cabinet kinésithérapeutes.....	2
4 - Création marché gourmand – Comice Agricole.....	3
5 - RASED – participations des communes.....	4
6 - Personnel territorial – création emploi non permanent.....	5
7 - Communication et questions diverses.....	6
Décisions du maire Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) De la 31 à la 36.....	6
Présentation du film « Raid Natural Trix 2022 » .....	6
Compte rendu du grand marché des artisans.....	6
Problème dénomination « Confituriales » - concours amateur de confitures à Nègrepelisse.....	6
Rappel du Concert de Kathy Boyé – 9 juillet 2022 à 21 h au complexe Aimé Padié.....	6
Inauguration première exposition au complexe Aimé Padié – juillet 2022.....	6
Inauguration complexe Aimé Padié – 30 juin 2022.....	7
Absence de possibilité de Vaccination COVID sur Nègrepelisse.....	7
Contrat CLB – coût photocopies pour les conseils municipaux.....	7
Réussite buffets inaugurations.....	7
Coût pour la commune de l'augmentation de l'indice pour les agents territoriaux.....	8
Climatisation complexe Aimé Padié.....	8
Conclusion.....	8

## 1 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 juin 2022

Rapporteur : M. TELLIER

*Monsieur Tellier précise que, sur table, les conseillers trouveront le procès-verbal du précédent conseil municipal. En raison des problèmes techniques rencontrés lors de l'enregistrement de celui-ci, il a été*

*difficile de le rédiger et cela a pris du temps.*

*Il demande au conseil s'il souhaite que l'adoption de ce procès-verbal soit remise à un prochain conseil.*

*A l'unanimité des conseillers, celle-ci est maintenue à l'ordre du jour.*

Adopté à l'unanimité

## 2 - Changement définitif lieu des réunions du conseil municipal

Rapporteur : M. TELLIER

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « ..... Le conseil municipal se réunit et délibère à la mairie de la commune. Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire de la commune, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaire et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. ».

Compte tenu de la composition du conseil municipal et des possibilités qu'offre, en matière d'espace, d'accessibilité et de sécurité, la salle des mariages de la commune de Nègrepelisse en mairie, il convient d'envisager de définir définitivement, la salle du conseil communautaire de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron comme lieu habituel des conseils municipaux de la commune jusqu'à la fin des travaux de la nouvelle mairie.

*M. Tellier*

*Nous avons jusqu'au 30 juillet pour voter ce changement définitif. Définitif ne veut pas dire perpétuel. Si nous souhaitons continuer à faire ces réunions dans des meilleures conditions que celle de la mairie, nous devons prendre la décision ce soir. Si cela est possible, nous reprendrons une délibération pour les faire à la salle des fêtes mais nous voulons être sûrs de ne pas perturber le fonctionnement du monde associatif en les privant de leur créneaux horaires habituels.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide que sera défini de manière définitive jusqu'à la fin des travaux de la nouvelle mairie, la salle du conseil communautaire de la communauté de communes Quercy Vert Aveyron, sise 370 avenue du 8 mai -1945, comme lieu habituel des conseils municipaux.

Précise qu'une communication sera diffusée à destination de la population Nègrepelissienne et aux services de l'Etat concernés par la présente délibération.

## 3 - Cession parcelle ZI 402 pour partie – Montrosiès est – cabinet kinésithérapeutes

Rapporteur : M. TELLIER

Il est donné lecture du projet de la SCI BCV – siège social : 849 chemin d'Alba – 82440 Réalville, de construire un cabinet de kinésithérapeutes sur une partie de la parcelle ZI 402 Lieu-Dit « Montrosiès Est », riveraine de la crèche de Nègrepelisse sise rue des Hirondelles.

Considérant que le 21 juin 2022, le cabinet ExpertsGéo a été mandaté sur place pour établir la division parcellaire, établissant que le lot 1, objet de la cession, fait 1 199 m<sup>2</sup>,

Considérant que le service des évaluations domaniales a été consulté le 30/06/2022,

Considérant qu'il convient, dans la lutte contre la désertification médicale, de développer l'offre médicale et paramédicale à destination de la population sur le territoire communal,

Considérant qu'il s'agit d'une opération d'intérêt général,

Le prix a été fixé à 12 € le m<sup>2</sup>.

*Monsieur Tellier*

*Ces personnes étaient venues me voir pour un terrain sur la zone artisanale mais je n'étais pas forcément favorable à ce que ce type d'activité se déplace dans une zone industrielle et je souhaitais plutôt qu'elles s'installent sur un terrain en ville proche de la population. Je leur ai donc proposé le terrain à côté de la crèche, actuellement disponible.*

*Le service des domaines a été consulté et nous sommes dans l'attente de sa réponse. Nous passons donc cette décision au conseil municipal au prix de 12 € le m<sup>2</sup>, prix fixé pour les terrains de la zone artisanale.*

*M. Cambon*

*S'agit-il de nouveaux kinésithérapeutes ou du déplacement d'un cabinet existant ?*

*M. Tellier*

*Ce sont les professionnels qui sont actuellement rue des Potiers qui se trouvent un peu à l'étroit et souhaitent développer leur cabinet paramédical.*

*M. Cambon*

*Est-ce que la vente de ce terrain ne grèverait pas un éventuel agrandissement de la crèche ?*

*M. Tellier*

*Nous nous sommes posés la question. Non, car il n'est pas dans les projets de la communauté de communes d'agrandir la crèche. En effet, par rapport aux normes que la communauté de communes peut assurer, la capacité de la crèche de Nègrepelisse est à son maximum : 24 enfants. En accueillir plus demanderait une augmentation conséquente des investissements notamment en matière de personnel. En toute franchise, si une crèche devait être créée, celle-ci serait implantée sur le territoire de la commune d'Albias qui en a un gros besoin.*

*C'est pour cela que nous avons proposé ce terrain pour y implanter ce projet.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Souscrit à la cession du lot 1 de la parcelle ZI 402 pour un montant de 12 € le m<sup>2</sup>.
- Dit que les frais des actes seront à la charge des acquéreurs,
- Donne pleins pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et pour signer l'acte notarié et tous les documents se rapportant à cette affaire.

#### 4 - Création marché gourmand – Comice Agricole

Rapporteur : M. PARIS

L'assemblée est informée qu'il appartient à la commune d'organiser un marché gourmand en soirée lors du Comice Agricole annuel afin de dynamiser le centre-ville, d'assurer la plus grande cohérence entre son marché et l'ensemble des animations proposées sur le territoire, de faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public ainsi que la commodité de la circulation, d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble de la manifestation, de promouvoir et sélectionner la qualité des produits qui sont proposés à la vente, de développer la cohérence esthétique et touristique de la manifestation et de délivrer les autorisations d'occupation du domaine public adaptées pour ces activités.

D'autre part, il est proposé à l'assemblée un tarif de 10 € le mètre linéaire.

Il est donné lecture de l'arrêté portant règlement intérieur dudit marché,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés de plein vent en date du 10 juin 2022,

*M. Paris*

*Concernant le règlement, nous sommes partis d'un règlement type de marché et nous l'avons accommodé à la sauce du marché gourmand.*

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Institue à compter du 1<sup>er</sup> août 2022, un marché gourmand qui sera tenu le dernier mardi du mois d'août en soirée,
- Fixe à 10 € le mètre linéaire
- Dit que les produits seront encaissés par la régie du droit de place
- Autorise le Maire à effectuer toutes les déclarations nécessaires

## 5 - RASED – participations des communes

Rapporteur : M. TELLIER

*M. Tellier*

*Je vous fais une rapide genèse et synthèse. Il s'agit d'un réseau composé de 3 personnes qui dépend de l'Education Nationale et au même titre qu'une école, il est basé sur un secteur, chez nous c'est le secteur de Nègrepelisse. Ils interviennent sur les écoles dont la liste se trouve ci-après. A charge des communes, au même titre que les écoles dans nos bâtiments, d'assurer l'équipement et les locaux dont les personnels concernés ont besoin. J'ai donc été sollicité par ces personnes, l'Inspecteur d'Académie a été très intéressé par le système mis en place sur la piscine municipale pour la natation scolaire et a demandé s'il n'était pas possible d'en appliquer le principe pour le RASED. Toutes les communes ont été rassemblées au siège de la communauté pour connaître leur position sur cette application. Nous connaissons les frais génériques, et nous appliquons la participation en fonction du nombre d'élèves dans chaque commune.*

*Ainsi 2 simulations vous sont présentées :*

- La première avec un fonctionnement annuel « type », fonctionnement classique qui reviendra tous les ans.*
- La deuxième, il s'agit du besoin, là, pour la rentrée 2022, d'équipement spécifique notamment des outils psychométriques et des tests dont ils ont besoin.*

*Toutes les communes ont répondu positivement à ces demandes et Nègrepelisse, comme pour la piscine, sera la commune moteur c'est-à-dire qu'elle prend la première délibération et les autres communes pourront en faire autant.*

*Nous avons quand même demandé à l'inspecteur d'académie qu'il serait bien que prochainement l'Education Nationale dispose d'une enveloppe pour ce réseau qui dépend de ce ministère.*

*A titre comparatif, sur l'Alae, nous avons en 2019 52 enfants en difficulté avec un besoin particulier, nous sommes passés en 2022, à 153 enfants. Nous pouvons considérer que c'est la même proportion pour le RASED.*

*Il y a donc de plus en plus d'enfants en difficulté et nous avons besoin véritablement de ce réseau. Il est très important pour les familles car lorsqu'on leur demande de faire passer ces tests psychologiques à leurs enfants, ceux-ci restent très chers, de l'ordre de 150 € et si les familles passent par le réseau, ces tests sont gratuits pour les parents. Ce n'est pas négligeable.*

*Mme Vergnes*

*Il y a quelques années, le RASED ne fonctionnait pas complètement. Sur les 3 personnes sensées y travailler, seulement 2 étaient en poste.*

*M. Tellier*

*C'est toujours le cas. J'ai donc demandé à l'inspecteur d'académie que, comme les communes faisaient l'effort de les accompagner, il serait bien qu'en septembre nous ayons une équipe complète de 3 personnes.*

Monsieur le Maire présente une convention RASED Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés qui a pour but de répartir équitablement les dépenses de fonctionnement du RASED implanté sur la commune de Nègrepelisse et intervenant dans les différentes écoles des autres communes du secteur, à savoir : Albias, Bioule, Bruniquel, Montricoux, Saint-Cirq, Saint Etienne de Tulmont, Vaissac.

Les membres du RASED sont des personnels spécialisés de l'Éducation Nationale (psychologue scolaire, rééducateur, maître d'adaptation, etc, ...). Ils sont placés sous l'autorité de Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. Ils ont pour but et pour mission de mettre leurs compétences au service des élèves en difficulté.

Conformément aux articles L.211-8 et L.212-15 du code de l'éducation, l'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels, et les Communes doivent assurer les dépenses de fonctionnement.

Pour permettre à ces professionnels d'intervenir dans les meilleures conditions, il est nécessaire de leur assurer un local adapté, une ligne téléphonique et un équipement informatique avec

connexion active à Internet. Le matériel spécifique utilisé par les membres du RASED se compose d'outils psychométriques, de matériel de rééducation, d'outils pédagogiques, de documents et de logiciels adaptés.

La convention vise à établir la répartition des charges pour chacune des communes, proportionnellement au nombre d'élèves présents dans les écoles maternelles et élémentaires.

Dans un souci de bon fonctionnement, il a été convenu que :

Pour l'année scolaire 2022/2023 :

– La participation de chacune des communes concernées s'élèverait à 5.43 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de ladite commune.

A compter de la rentrée scolaire 2023 :

– La participation de chacune des communes concernées s'élèverait à 0.90 € par élève scolarisé dans les écoles publiques de ladite commune.

Les sommes seront versées à la commune de Nègrepelisse, support du poste, à qui les personnels du RASED devront adresser les demandes de prise en charge des dépenses.

Un compte-rendu annuel de l'utilisation des fonds ainsi mis à disposition sera envoyé à chaque commune concernée.

La convention sera établie pour la durée de l'année scolaire 2022/2023. Elle sera renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties, avant le début de l'année civile pour l'année scolaire suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte le principe de fonctionnement ci-dessus énoncé,
- Autorise son maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

## 6 - Personnel territorial – création emploi non permanent

Rapporteur : M. TELLIER

*M. Tellier précise qu'il s'agit là de reconduction de postes non titulaires déjà créés et actés.*

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 332-23 1° ;

Il est exposé aux membres du conseil municipal, qu'en raison des besoins lié à un accroissement temporaire d'activité, pour les Services Techniques et Patrimoine (entretien du patrimoine communal, école, cantine, espaces verts, voirie, bâtiments, sites sportifs, ...) et secrétariat.

Il conviendrait de créer des emplois non permanents à temps complet et non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois annexé au budget du 2022.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	1	Adjoint Technique Territorial	Agent Polyvalent	35H 1 <sup>er</sup> échelon du grade
	1	Adjoint Technique Territorial	Agent Polyvalent	30H 1 <sup>er</sup> échelon du grade
Du 27/09/2022 Au 26/09/2023	1	Adjoint Administratif Territorial	Agent Administratif polyvalent	35H 7 <sup>ème</sup> échelon du grade
12 mois sur 18 mois				

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte les propositions ci-dessus ;
- Charge le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires aux recrutements des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes aux agents nommés dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

## 7 - Communication et questions diverses

Décisions du maire Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) De la 31 à la 36

1-1-3	SARL CLEAN TP - avenant n°2 - marché aménagement ludo-sportif - plus value	02/06/2022	<a href="#">ADM2022-037</a>	5 466.98 €
1-1-2	MARCHE BATIMENTS MODULAIRES ATELIERS MUNICIPAUX - infructueux	03/06/2022	<a href="#">ADM2022-038</a>	---
1-1-8	CAP SON - achat praticable service festivités	09/06/2022	<a href="#">ADM2022-039</a>	9 094.00 €
1-1-8	CAP SON - pose et installation boitier scène salle complexe Aimé Padié	14/06/2022	<a href="#">ADM2022-040</a>	1 877.00 €
1-1-8	RAUJOL TERRASSEMENT - consultation marché travaux recalibrage fossés et nettoyage pont	22/06/2022	<a href="#">ADM2022-041</a>	25 392.40 €

*M. Tellier rappelle que le 13 juillet prochain, le bal des pompiers aura lieu à Nègrepelisse, les inscriptions sont toujours en cours, et le 14 juillet le traditionnel feu d'artifice, bal et commémoration à 18 h.*

Présentation du film « Raid Natural Trix 2022 »

*M. Tellier*

*Je souhaite mettre en valeur une action de la communauté de communes car il s'agit d'une belle vitrine sur notre territoire. Je vais vous présenter le film qui va être mis en ligne très prochainement sur le Raid Nature qui a eu lieu en avril de cette année. Cette action avait déjà été faite l'an passé. C'est une belle et formidable réussite de notre territoire et je vous laisse le découvrir :*

- *Présentation du film « Raid Natural Trix 2022 »*

*Je tenais à vous le montrer. C'est assez fort en émotion. Il représente bien les valeurs que nous devons porter dans les différentes instances dans lesquelles nous avons l'honneur de siéger.*

*M. Tellier lance le traditionnel tour de table.*

*M. Paris*

Compte rendu du grand marché des artisans

*Une très belle réussite. J'ai rencontré sur site plusieurs d'entre vous. D'après ce que l'on m'a dit, près de 2 000 personnes ont envahi le château. Je trouve qu'il est intéressant de faire des manifestations qui attirent vraiment les gens à l'intérieur du château. De ce fait, je remercie toutes les équipes pour le travail qu'elles ont fait pour la réussite de cette manifestation.*

Problème dénomination « Confituriales » - concours amateur de confitures à Nègrepelisse

*Je veux porter à la connaissance du conseil municipal que l'Association « les confituriades » nous a mis en demeure de ne plus appeler notre manifestation « les confituriales » parce qu'ils ont déposé leur nom et que le notre lui ressemble trop. Nous allons donc changer de nom et nous trouverons un joli nom pour notre grand concours amateur de confitures.*

Rappel du Concert de Kathy Boyé – 9 juillet 2022 à 21 h au complexe Aimé Padié

Inauguration première exposition au complexe Aimé Padié – juillet 2022

*Mme Siméon*

*Il y a eu une belle fréquentation. Je remercie les personnes qui ont aidé pour l'organisation et remercier le cuisinier qui a fait un buffet de qualité.*

Inauguration complexe Aimé Padié – 30 juin 2022

*M. Cambon*

*Je remercie la municipalité car les anciens élus ont pu participer à cette inauguration qui, du reste, a été très réussie.*

Absence de possibilité de Vaccination COVID sur Nègrepelisse

*M. Bourdarios*

*Le Covid se reprofile. J'ai rencontré ce matin des personnes âgées, comme moi, qui cherchent à se faire vacciner et on ne vaccine pas à Nègrepelisse. Il faudrait peut-être regarder un petit peu ce problème. Non, les pharmacies ne vaccinent pas. Si vous voulez vous faire vacciner, il faut aller à Montauban. Au moment où l'on dit « il faut éviter de prendre la voiture », on renvoie les gens à Montauban.*

*M. Tellier*

*Cela vaut le coup que j'en fasse la remarque aux pharmacies locales. Par expérience personnelle familiale, ma grand-mère a bientôt rendez-vous à Saint-Etienne. Je peux donc dire que Saint-Etienne le fait. C'est plus proche que Montauban.*

*M. Paris*

*Je tiens à préciser que la pharmacie Hélène Rigaud vaccinait encore dernièrement parce que je me suis fait vacciner, ainsi que ma compagne et mon gendre.*

*M. Tellier*

*Je verrai les 2 pharmacies.*

*M. Bourdarios*

*Les personnes qui m'en ont parlé n'étaient pas allées à la pharmacie d'Hélène mais ils m'ont dit « on ne vaccine pas à Nègrepelisse ».*

*M. Tellier*

*Le centre de vaccination ne réouvrira pas à Nègrepelisse pour ce rappel de vaccin.*

*M. Bourdarios*

*Cela étant, c'est soumis à la volonté des pharmaciens. Je me suis fait vacciné avant de venir. Je vais à la pharmacie en face « quand, quelle heure, quel bras ? » et c'est terminé.*

*M. Tellier*

*Merci. Je n'en étais pas informé.*

Contrat CLB – coût photocopies pour les conseils municipaux

*M. Ferret*

*Nous avons pris un contrat avec CLB, une entreprise qui permet de gérer tout ce qui est imprimante, papier et encre. Or, il se trouve que nous avons fait un constat assez important : c'est que la fourniture en papier concernant les conseils municipaux correspond entre 5 000 et 9 000 pages. Nous essayions d'améliorer avec le personnel mais il faudrait que, nous aussi, nous faisons un effort pour éviter cela.*

*M. Tellier*

*Je suis entièrement d'accord, il faudrait que je reproduise ce que j'avais fait une fois c'est-à-dire travailler sur la diffusion du support avec l'écran.*

Réussite buffets inaugurations

*Mme Verdier*

*Juste un petit mot pour revenir sur la soirée de jeudi qui, effectivement a été réussie aussi et surtout pour remercier pas mal des élus, de la commission vie associative, qui ont servi qui ont joué le jeu à fond, ce qui a été très apprécié par les associations de les voir s'investir ainsi. Je remercie aussi Christophe Caralp qui a fait un beau buffet qui était très très bien et qui a été très très apprécié.  
Après, l'inauguration de l'espace Christian Libéros, qui a été également une réussite parce qu'il y avait beaucoup de monde.*

*M. Tellier*

*Nous pouvons dire que notre équipe de cuisine a vraiment assuré cette semaine puisqu'ils ont fait : le complexe Aimé Padié, l'espace Christian Libéros et le vernissage de l'exposition de peinture.*

*Mme Verdier*

*Il y a même eu la petite touche à l'espace Christian Libéros parce que, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais il avait fait que du rouge et blanc. C'était très sympathique aussi. C'était un petit clin d'œil.*

Coût pour la commune de l'augmentation de l'indice pour les agents territoriaux

*M. Calmettes*

*Une curiosité de ma part qui n'a rien à voir avec ce que l'on vient de dire : on sait que le point d'indice va augmenter pour les fonctionnaires en activité de 3.5 points. A-t-on une idée du cout que cela va représenter pour la commune ?*

*Je dis bien d'active parce que les retraités ne sont pas concernés.*

*M. Tellier*

*Il y a une petite règle de 3 qui peut être faite pour ce calcul.*

*A la communauté de communes, Mme Castebrunet me l'a vite calculé. Nous sommes sur les 6 mois à plus 94 000 € pour la collectivité communauté de commune, pour 317 agents.*

*M. Ferret*

*Sans compter le prix de l'énergie qui va être énorme. Il va falloir s'attendre à revoir le budget.*

*M. Tellier*

*On rentre sur une période de l'énergie chère.*

Climatisation complexe Aimé Padié

*Mme Siméon*

*J'ai une question. Lorsqu'on a fait le vernissage au complexe Aimé Padié, il y avait la climatisation. Peut-on dissocier la climatisation du hall d'entrée et de la salle car elle tournait en permanence sur l'ensemble du complexe.*

*Mme Verdier*

*En fait, du moment qu'on ouvre la grande salle, effectivement la climatisation se met en route. Si on avait tenu les portes fermées, elle ne se serait pas déclenchée.*

Conclusion

*M. Tellier*

*C'est le dernier conseil municipal avant la saison estivale que je vous souhaite la plus belle possible. Un peu moins de repos pour le bureau et le conseil communautaire, demain et le 28 juillet prochain. Pour ceux qui ont la chance d'en prendre : très bonnes vacances pour les autres : bon courage.*

Clôture de la séance à 18 h 50